

L'Actu législative sanitaire et sociale

SOMMAIRE

<i>Réglementation sanitaire</i>	2
<i>Organisation hospitalière</i>	2
<i>Sécurité sanitaire</i>	3
<i>Professions de l'hôpital - Personnels</i>	3
<i>Réglementation sociale</i>	4
<i>Signalement de documents</i> :.....	4

L'Actu législative sanitaire et sociale

Lettre d'information bi-mensuelle proposant une sélection de textes législatifs couvrant les secteurs sanitaire et social

Cette veille ne prend pas en compte les textes concernant les médicaments, les avis de concours et de vacances d'emplois



Centre de documentation de l'AP-HP
Direction des Ressources Humaines
Centre de la Formation et du
Développement des Compétences

ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS



www.aphp.fr

Réglementation sanitaire

[Arrêté du 2 janvier 2020](#) portant création du **service à compétence nationale des systèmes d'informations mutualisés des agences régionales de santé**
JORF n°0002 du 3 janvier 2020

[Instruction n° DGOS/R3/INCA/2019/248 du 2 décembre 2019](#) relative à **l'évolution des missions des réseaux régionaux de cancérologie**
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2019/12 du 15 janvier 2020

[Instruction no DSS/SD1B/DGOS/R2/CNAM/DPROF/2019/236 du 12 novembre 2019](#) relative à la **mise en œuvre des contrats incitatifs sages-femmes définis dans l'avenant n° 4 à la convention nationale des sages-femmes signé le 29 mai 2018 et visant à améliorer la répartition des sages-femmes libérales sur le territoire**
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2019/12 du 15 janvier 2020

[Arrêté du 10 janvier 2020](#) relatif à la **méthodologie applicable à la profession d'infirmier pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique**
JORF n°0013 du 16 janvier 2020

[Arrêté du 26 décembre 2019](#) relatif à la **contribution des régimes obligatoires d'assurance maladie au financement des agences régionales de santé pour l'année 2019 et pour l'année 2020**
JORF n°0003 du 4 janvier 2020

[Arrêté du 17 janvier 2020](#) modifiant l'arrêté du 14 mai 2019 fixant pour l'année **2019 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale**
JORF n°0015 du 18 janvier 2020

[Arrêté du 27 novembre 2019](#) portant **fixation des forfaits relatifs à la prise en charge de patients atteints de maladie rénale chronique au titre de l'année 2019**
BO Santé – Protection sociale – Solidarité no 2019/12 du 15 janvier 2020

[Retour sommaire](#)

Organisation hospitalière

[Décret n° 2020-10 du 7 janvier 2020](#) relatif à **l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**
*Le décret modifie la section 1 du chapitre VII du titre IV du livre Ier de la sixième partie du code de la santé publique prévoyant des **dispositions particulières à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**, aux Hospices civils de Lyon et à l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille, notamment en matière de composition du directoire, de déconcentration et de délégation de compétences (du directeur général vers les directeurs des groupes hospitalo-*

universitaires, des instances médicales de l'établissement vers les instances médicales locales) et de possibilités renforcées de partenariats avec les autres acteurs des territoires sur lesquels sont implantés les groupes de l'AP-HP.

JORF n°0006 du 8 janvier 2020

[Décision du 31 décembre 2019](#) portant application de l'article 15, alinéa 3, du décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au **temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

En application des dispositions du 3e alinéa de l'article 15 du décret du 4 janvier 2002 susvisé, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris est autorisée à titre exceptionnel, afin de garantir la continuité et la sécurité des soins, du 1er janvier au 30 juin 2020 inclus, à recourir de façon transitoire aux heures supplémentaires au-delà du plafond fixé par ce même article pour les personnels relevant des corps d'aides-soignants, d'infirmiers en soins généraux et spécialisés, d'infirmiers anesthésistes, de masseurs-kinésithérapeutes et de manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière.

JORF n°0003 du 4 janvier 2020

[Arrêté du 31 décembre 2019](#) portant modification de l'arrêté du 17 juillet 2019 relatif à **l'expérimentation nationale d'un paiement à l'épisode de soins chirurgical prothèse totale de hanche et prothèse totale de genou et fixant la liste des établissements expérimentateurs**

Assistance publique - hôpitaux de Paris, Hôpital Ambroise-Paré

JORF n°0019 du 23 janvier 2020

[Arrêté du 27 décembre 2019](#) relatif à **l'expérimentation du forfait de réorientation des patients dans les services d'urgence**

JORF n°0002 du 3 janvier 2020

Sécurité sanitaire

[Décret n° 2020-28 du 14 janvier 2020](#) relatif à **l'obligation vaccinale contre la fièvre typhoïde des personnes exerçant une activité professionnelle dans un laboratoire de biologie médicale**

JORF n°0013 du 16 janvier 2020

Professions de l'hôpital - Personnels

[Arrêté du 17 janvier 2020](#) relatif à **l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute**

JORF n°0017 du 21 janvier 2020

[Retour sommaire](#)

[Arrêté du 15 janvier 2020](#) relatif à la **liste des spécialités pour lesquelles le docteur junior peut être autorisé à participer, à sa demande, au service des gardes et astreintes médicales pris en application de l'article R. 6153-1-5 du code de la santé publique**

Pendant la phase 3 dite de consolidation mentionnée à l'article 1er du présent arrêté et pendant la durée du stage prévue dans les maquettes de formation, le docteur junior peut être autorisé à participer à sa demande au service de gardes et astreintes médicales dans les conditions définies aux articles R. 6153-1-5 et R. 6153-93 du code de la santé publique. Les spécialités pour lesquelles cette autorisation peut être accordée sont listées en annexe du présent arrêté. Les dispositions du présent arrêté sont applicables, à compter de la rentrée universitaire 2020-2021.

[Arrêté du 16 janvier 2020](#) relatif au **référentiel de mises en situation et aux étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome pris en application de l'article R. 6153-1-2 du code de la santé publique**

Pendant la phase 3 mentionnée ci-dessus, les docteurs juniors réalisent des actes sous le régime de l'autonomie supervisée, selon un référentiel de mises en situation et d'actes permettant de mettre en œuvre progressivement les connaissances et compétences à acquérir et à consolider durant cette phase, conformément aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées annexées à l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine, et des dispositions générales définies à l'article 4 de ce même arrêté. Le référentiel de mises en situation et d'actes qui fixe les étapes du parcours permettant au docteur junior d'acquérir progressivement une pratique professionnelle autonome figure en annexe du présent arrêté. Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la rentrée universitaire 2020/2021.

JORF n°0016 du 19 janvier 2020

Réglementation sociale

[LOI n° 2019-1446 du 24 décembre 2019](#) de **financement de la sécurité sociale pour 2020 (rectificatif)**

[Décret n° 2020-2 du 2 janvier 2020](#) relatif à la **réduction générale des cotisations et contributions sociales à la charge des employeurs**

JORF n°0002 du 3 janvier 2020

Signalement de documents issus de notre base de données analysant des points de réglementation :

Article

Consulter la notice : [Interruption de tâche, quelles responsabilités pour le cadre de santé ?](#)

Auteur(s) : DEVERS (Gilles)

Soins cadres. - N°116. - 2019/12. - pagination 24-26. - 6 réf.

Consulter la notice : [DRH « statutaire » et loi de transformation de la fonction publique.](#)
Auteur(s) : COPIN (Jean-Yves)
SANTÉ RH. - N°123. - 2020/01. - pagination 7-11

[Retour sommaire](#)